



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-69019>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-69019**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-69925

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Correspondant : Monsieur le Président

Adresse : 5 rue de l'hôtel de ville, 06364 NICE CEDEX 4

Coordonnées :

Téléphone : +33 497133774

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : 23N0087-Conception, réalisation de cartoguides de randonnées cyclables et pédestres

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique : 45%
- Le prix : 40%
- La durabilité : 15%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : MOGOMA SARL

Adresse : 50 RUE ABBÉ GRÉGOIRE, 38000 GRENOBLE

Coordonnées :

Courriel : pgobel@mogoma.com
Adresse internet : <https://mogoma.com>

Montant (H.T.) : 42960 euros
Sous-traitance : Non

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 06/03/2024

Nombre total d'offres reçues : 4

Nombre de participants étrangers : 45000 euros

Autres informations : Montant de l'offre du candidat retenu : 42 960,00 euros (H.T.) Date de conclusion du contrat : 05/03/2024 Modalités de consultation du contrat : le contrat est consultable, dans le respect des secrets protégés par la loi, à la direction de la Montagne et de l'Agriculture sur demande écrite adressée au Président de la Métropole Nice Côte d'azur. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 06/03/2024 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction de la Montagne et de l'Agriculture - 06364 Nice Cedex 4

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/06/2024